

## SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2014

Le vingt-trois septembre deux mil quatorze à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Omonville la Rogue légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Michel CANOVILLE, Maire.

**PRÉSENTS** : Michel CANOVILLE, Pascal MONHUREL, Chantal LEBACHELEY, Patrick LEQUERTIER, Eric BARBIER, Benoît DUVAL, Isabelle GUILLOU, Dominique HOCHET, Catherine LE BERT, Fernand ALEXANDRE, Murielle SAILLARD, Eric GUILLOU, Robert ROUCAN et Virginie LEPOITTEVIN-SEIGNEUR.

**ABSENTS** : Eric VOISIN donne pouvoir à Robert ROUCAN.

**SECRETARE DE SEANCE** : Dominique HOCHET

### Consultation pour l'impression du bulletin municipal (DCM 2014.09.01)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer une consultation pour l'impression du bulletin municipal auprès des trois entreprises suivantes : ICL GRAPHIC, GRAPHELIO et HANDIPRINT.

### Illuminations de Noël (DCM 2014.09.02)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'investir dans deux motifs lumineux cette année un pour la Place et l'autre devant l'entrée de la Place.

Patrick Lequertier demandera des devis.

### Tarifs du camping 2015 (DCM 2014.09.03)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs du camping pour l'année 2015 de 2% arrondi.

<b>TARIFS JOURNALIERS</b>	<b>Tarifs HT</b>	<b>TVA 20 %</b>	<b>Tarifs TTC</b>
Adulte	2,54 €	0,51 €	3,05 €
Enfants de moins de 13 ans	1,75 €	0,35 €	2,10 €
Emplacement	2,00 €	0,40 €	2,40 €
Véhicule (y compris camping-car)	2,00 €	0,40 €	2,40 €
Animal	1,04 €	0,21 €	1,25 €
Branchement électricité : 5 ampères	3,04 €	0,61 €	3,65 €
Branchement électricité : 10 ampères	5,08 €	1,02 €	6,10 €
<b>AUTRES TARIFS</b>	<b>Tarifs HT</b>	<b>TVA 20 %</b>	<b>Tarifs TTC</b>
jeton machine à laver	2,96 €	0,59 €	3,55 €
jeton sèche linge	2,96 €	0,59 €	3,55 €
jeton machine à laver et lessive	4,00 €	0,80 €	4,80 €
vidange camping cars	2,96 €	0,59 €	3,55 €
douche	1,04 €	0,21 €	1,25 €
<b>Taxe de séjour 0,22 € / jour / personne</b> <b>(Office du Tourisme: 0,20 € + Conseil Général : 0.02 € )</b>			

## Tarifs des chalets 2015 (DCM 2014.09.04)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs des chalets pour l'année 2015 de 2% arrondi.

TARIFS 2015	Basse saison		Moyenne saison		Haute saison	
	4 lits	6 lits	4 lits	6 lits	4 lits	6 lits
Semaine	260,00 €	306,00 €	286,00 €	337,00 €	357,00 €	408,00 €
Week-end	98,00 €	133,00 €	108,00 €	146,00 €		
Forfait 2 jours	75,00 €	112,00 €	82,00 €	123,00 €		
Journée suppl.	42,00 €	56,00 €	46,00 €	61,00 €		

Une remise de 5% sera effectuée sur tout séjour de 2 semaines ou plus.

**Animaux : 1,15 € par jour**

**Taxe de séjour : 0,22 € par personne et par jour**

## Tarifs caravaning 2015 (DCM 2014.09.05)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs du caravaning pour l'année 2015 de 2% arrondi

	Tarifs HT
Emplacement	104,00 €
Eau Assainissement	17,35 €
Enfant (3 à 16 ans)	9,80 €
Animal	6,50 €
Personne supplémentaire	36,80 €

**Electricité selon consommation**

**T.V.A. à 20 % en sus**

Le Maire propose de mettre en place une fiche de renseignements mensuelle à remplir par tous les occupants des parcelles afin de connaître le nombre de personnes supplémentaires et le nombre d'animaux qui leur seront facturés à terme échu.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur cette proposition et souhaite qu'une réunion avec les résidents du caravaning soit organisée pour leur expliquer le fonctionnement de la fiche.

## Modification des tarifs du méchoui (DCM 2014.09.06)

Cette année, le méchoui a été ouvert aux personnes « hors commune » au prix coutant (prix du traiteur, l'apéritif étant offert par la commune)

Le conseil municipal délibère à l'unanimité sur la modification des tarifs 2014 :

- Habitants de plus de 16 ans : 13,50 €
- Personnes hors commune de plus de 16 ans : 18,50 €
- Enfant de 6 à 16 ans : 5 €
- Enfant de moins de 6 ans : gratuit

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite que le méchoui reste ouvert aux personnes « hors commune » l'année prochaine. Les tarifs seront votés en 2015 selon le devis du traiteur.

Le méchoui 2015 pourrait avoir lieu la première quinzaine d'août selon les disponibilités du chapiteau.

Le conseil municipal fait remarquer que la vaisselle louée n'est pas toujours propre. L'information sera remontée au fournisseur.

Le conseil municipal souhaite que, pour les années suivantes, des animations soient organisées le jour du méchoui : tournoi de pétanque, groupe de musique, tombola... Une réflexion sera menée en début d'année.

### Encaissement d'un chèque de Groupama (DCM 2014.09.07)

L'assurance Groupama nous rembourse la somme de 49€ pour le remplacement d'une vitre cassée au caravaning. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'encaisser ce chèque sur le budget du site touristique du Hâble.

### Circulation Rue du Général Leclerc (DCM 2014.09.08)

Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur et Madame Verstraete concernant la vitesse de circulation dans la descente de la rue Général Leclerc et la mise en place d'un passage pour piétons au niveau du petit parking afin de rejoindre en sécurité le trottoir en face.

Dominique HOCHET signale que cet été il y a eu deux accrochages et des stationnements abusifs.

Le conseil municipal souligne que la vitesse a diminué depuis la pose du radar pédagogique et qu'il n'existe pas beaucoup de solutions pour la faire diminuer. Le Maire explique qu'il est impossible d'installer un « dos d'âne » puisque la rue est en descente. Patrick Lequertier propose d'installer un feu tricolore qui se déclenche lorsque les véhicules dépassent les 50km/heure, comme dans le bourg de Benoistville. Le conseil municipal n'y est pas favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire marquer le passage pour piétons. Cela incitera peut être les automobilistes à ralentir un peu plus.

### Circulation sur le Port (DCM 2014.09.09)

Patrick LEQUERTIER propose les modifications suivantes sur le port pour fluidifier et simplifier la circulation :

- Ajout des panneaux : parking à 100m ; interdiction de stationner sur 100m ; parking avec flèche directionnelle ; 2 panneaux sens interdit
- 2 lignes jaunes discontinues ; 1 ligne blanche transversale
- 1 obstacle escamotable

Les emplacements des panneaux et les sens de circulation sont représentés sur le plan joint en annexe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à acheter les panneaux et à faire tracer les lignes.

### Plantations sur le Port (DCM 2014.09.10)

Pascal MONHUREL informe le conseil municipal qu'un état des lieux a été fait avec les services de la Communauté de Communes de la Hague sur la végétation au port.

Globalement, les végétaux poussent bien mais une cinquantaine sera replantée par les employés communaux.

### Point sur les finances de la commune (DCM 2014.09.11)

Le maire fait le point sur le budget de la commune et du site touristique du Hâble.

#### **Budget de la commune : résultat prévisionnel 2014**

Investissement : - 8722 €

Fonctionnement : + 2 840 €

### **Budget du site touristique : résultat prévisionnel 2014**

Investissement : + 14 500

Fonctionnement : + 80 000 (avec les excédents reportés du camping, des gîtes et du caravaning)

### **Evolution des recettes depuis 2012**

	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014 (estimation)</b>
<b>Camping</b>	41 100 €	41 000 €	32 000 €
<b>Gîtes</b>	53 000 €	45 000 €	40 000 €
<b>Caravaning</b>	27 500 €	30 000 €	26 000 €
<b>Chalets</b>	/	/	15 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>121 600 €</b>	<b>116 000 €</b>	<b>113 200 €</b>

Le conseil municipal se demande pourquoi les recettes ont diminué cette année et notamment au caravaning qui compte 2 parcelles supplémentaires.

Le Maire reviendra sur le sujet lors d'un prochain conseil afin d'y apporter des réponses.

### **Analyse des dépenses de fonctionnement du site touristique du Hâble au 30.09.2014**

<b>Entité</b>	<b>Frais généraux <sup>1</sup></b>	<b>Dépenses exceptionnelles <sup>2</sup></b>	<b>TOTAL</b>
<b>Camping</b>	22 847,71 €	10 156 €	33 003,71 €
<b>Gîtes de mer</b>	14 944,08 €	31 228 €	46 172,08 €
<b>Caravaning</b>	5 656,02 €		5 656,02 €
<b>Chalets</b>	3 694,66 €		3 694,66 €
<b>TOTAL</b>	<b>47 142,47 €</b>	<b>41 384 €</b>	<b>88 526,47 €</b>

<sup>1</sup>: frais généraux : payes, eau, électricité, assurance, téléphone, internet, maintenance, gaz, matériel de bureau, entretien...)

<sup>2</sup>: Dépenses exceptionnelles 2014 : enrobé devant les gîtes, réfection des douches, nettoyage des façades, engazonnement, candélabres, licence logiciel et honoraires Hag'System)

### **Motion de soutien à l'Association des Maires de France concernant la baisse des dotations de l'état (DCM 2014.09.12)**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- ✓ De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- ✓ Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000

adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune d'Omonville la Rogue rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- ✓ Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- ✓ Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- ✓ Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune d'Omonville la Rogue estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes. C'est pour toutes ces raisons que la commune d'Omonville la Rogue soutient les demandes de l'AMF :

- ✓ Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- ✓ Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- ✓ Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

## Questions diverses :

- ✓ **Poubelles au bout du port** : le maire informe le conseil municipal qu'elles seront enlevées. Les riverains pourront déposer leurs poubelles dans les colonnes enterrées près des terrains de tennis. Il propose également qu'un 2<sup>ème</sup> point de collecte avec colonnes enterrées soit installé à la Résidence des Arbres. Enfin, les élus signalent que des odeurs fortes se dégagent en ce moment des colonnes enterrées. L'information sera transmise à la Communauté de Communes de la Hague.
- ✓ **Fête du port** : Le maire et le conseil municipal remercient l'ensemble des bénévoles du collectif pour la belle fête organisée cette année.
- ✓ **Caravaning** : Chantal Lebacheley demande s'il est possible de bloquer l'accès au caravaning depuis les gîtes de mer afin de limiter la circulation dans le caravaning et sécuriser les résidents. Le maire et les adjoints se rendront sur place pour voir ce qui est réalisable.
- ✓ Les élus souhaitent connaître le jour et l'heure **des réunions de chantier concernant la construction du local de vente des pêcheurs** afin de pouvoir y participer. Le maire se renseignera à la Communauté de Communes de la Hague.
- ✓ Eric GUILLOU informe les conseillers qu'il a participé à une **réunion organisée par Manche Numérique concernant notamment la fibre optique**. Il fera un résumé pour le prochain conseil municipal. Murielle SAILLARD informe le conseil municipal que les habitants de la résidence des Arbres n'ont pas renvoyé leur pré-raccordement à la fibre optique car l'office HLM du Cotentin n'a pas encore décidé de prendre en charge ou non le coût du raccordement. Le Maire leur fera un courrier pour éclaircir cette situation.

- ✓ Un élu demande quand sera fait l'**effacement des réseaux du Chemin du Palis**. Le Maire explique que c'est en cours d'étude à la Communauté de Communes de la Hague. Il faut attendre que les câbles téléphoniques soient mis dans les fourreaux et seulement ensuite les poteaux seront enlevés.
- ✓ **Parking à bateaux** : Patrick LEQUERTIER informe le conseil municipal que les travaux commenceront dans 10 jours. L'entrée du parking se fera par l'atelier municipal. Une inscription à la mairie sera nécessaire pour obtenir l'accès.
- ✓ Eric BARBIER rappelle sa demande du 13 mai dernier concernant la **construction d'un mur entre les deux terrains de tennis** afin que les utilisateurs puissent s'échauffer dessus. Le Maire l'informe que pour le moment aucune démarche n'a été lancée sur ce sujet.
- ✓ **Base Nautique** : l'ASSUN Voile travaille sur la reprise de l'activité qui devrait se faire en mars 2015.
- ✓ **Déplacement d'un poteau incendie** : Pascal MONHUREL informe le conseil municipal que le service des eaux de la CCH prévoit un bouclage de son réseau d'eau rue d'Aurigny avec le réseau du CD 45, route de la Hague. Pour cela, il faut déplacer et remplacer le poteau incendie à proximité. Le conseil municipal donne son accord pour prendre en charge le coût du remplacement. La CCH, quant à elle, prendra en charge le raccordement de la canalisation.

La séance est levée à 23H

NOM et Prénom	Emargement ou motif de non-signature	NOM et Prénom	Emargement ou motif de non-signature
CANOVILLE Michel		LE BERT Catherine	
MONHUREL Pascal		ALEXANDRE Fernand	
LEBACHELEY Chantal		VOISIN Eric	<b>Pouvoir à Robert ROUCAN</b>
LEQUERTIER Patrick		SAILLARD Murielle	
BARBIER Eric		GUILLOU Eric	
DUVAL Benoît		ROUCAN Robert	
GUILLOU Isabelle		SEIGNEUR virginie	
HOCHET Dominique			